





Collaboration policière Internationale



Collaboration policière internationale

Le domaine de la collaboration policière internationale est très large et englobe plusieurs facettes. Différents acteurs de la police fédérale ont à nouveau fourni une contribution à chacune de ces facettes. Les plus importantes sont reprises ci-après. La Direction de la politique en matière de coopération policière internationale (CGI) est chargée de l'approche conceptuelle et stratégique. La Direction de la collaboration policière opérationnelle internationale (DSO) constitue pour sa part le point de contact opérationnel pour l'échange international d'informations. Pour être complet, les efforts en matière de collaboration policière internationale de DGA (missions humanitaires internationales) et d'autres directions générales (DG) et DGM) sont également mentionnés.

Activités conceptuelles

Représentation dans les instances internationales

Task Force Chiefs of Police de l'UE (TFCP)

En 2005, la Belgique a à nouveau été représentée au sein de la TFCP qui, peu à peu, occupe une place bien déterminée et officielle dans l'Union européenne (UE). La police belge a pris part tant aux réunions opérationnelles de la TFCP qui se tiennent à Europol qu'aux réunions stratégiques organisées au sein des structures du Conseil de l'UE. Suite aux accords conclus au sein de la TFCP, un expert belge a également été détaché auprès de la 'Support Unit' d'Europol et ce afin de développer plus encore la coopération policière contre la criminalité internationale.

Réunions annuelles d'Interpol

La police belge a, tout comme les années précédentes, pris une part active aux divers groupes de travail d'Interpol et à la session de son Assemblée générale qui s'est tenue à Berlin, avec pour objectif d'intensifier l'impact de cette organisation et de stimuler la coopération policière internationale par son biais.

Divers groupes de travail de l'Union européenne

Les groupes de travail de l'UE compétents en matière policière ont été suivis par les experts de la police belge qui y ont participé de manière très active. Il s'agit notamment :

- d'Europol où la Belgique est représentée au sein du conseil d'administration par la police fédérale. Ce conseil d'administration a, en 2005, accordé une attention particulière aux accords entre Europol et les Etats tiers (la police fédérale belge a assuré la présidence du sous-groupe consacré à ce thème) mais aussi aux nouvelles procédures relatives à l'évaluation de la direction de cet organisme ;
- du groupe coopération policière qui a consacré ses travaux notamment à la coopération policière transfrontalière, à des projets concrets visant à améliorer la coopération policière européenne et à l'échange de bonnes pratiques ;
- du groupe multidisciplinaire sur la criminalité organisée qui centre ses travaux sur l'approche des diverses formes de la criminalité organisée ;
- des groupes de travail SIS³⁷ qui ont focalisé leurs efforts sur l'optimisation du Système d'Information Schengen et sur son élargissement aux nouveaux Etats membres. Un travail particulier a été fourni sur la base juridique du SIS II et sur l'accès d'Europol et d'Eurojust au SIS actuel ;
- du conseil d'administration de CEPOL qui a consacré ses travaux à l'organisation de 56 cours, à la base juridique du Collège et au financement de ses activités par le budget européen. La police fédérale a pris en charge deux sessions de formation sur le 'Public order and crowd management in an international context'. La police belge a également apporté son soutien à l'organisation d'autres sessions ayant pour thèmes l' 'intelligence led policing', le blanchiment d'argent et la criminalité financière, la lutte contre le terrorisme et l'immigration illégale et le contrôle aux frontières ;
- de Frontex, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'UE. Le siège de cette agence a été attribué à la Pologne. Le rôle de Frontex est, notamment, d'apporter un soutien dans la formation des contrôleurs aux frontières et de réaliser des analyses de risque ;

³⁷ Système d'Information Schengen (base de données commune aux Etats membres de l'UE).

■ du Comité CivCom, où est élaborée l'approche européenne de la gestion civile des crises (missions de police à caractère humanitaire). En 2005, une vingtaine de policiers belges ont été déployés dans des missions à l'étranger (entre autres en Bosnie, en Jordanie, au Soudan et en Palestine).

■ Accords de coopération policière bi- et multilatérale

La coopération policière avec nos voisins proches est restée à l'ordre du jour de l'année 2005. Le Traité Benelux (Senningen II) a été ratifié le 13 février. La police fédérale a participé à la rédaction du traité et à l'élaboration des mesures d'exécution (comme les dispositions sur le port d'armes et les scénarios relatifs aux interventions transfrontalières et aux patrouilles mixtes).

Le Traité de Prüm a été signé le 27 mai 2005 et doit conduire à un approfondissement de la coopération policière entre les pays du Benelux, l'Allemagne, la France, l'Espagne et l'Autriche. Dans l'attente de la ratification de ce traité, certains groupes de travail techniques ont déjà été mis sur pied pour élaborer les mesures d'exécution. La police fédérale est représentée dans tous ces groupes de travail.

A côté de la coopération multilatérale avec les partenaires européens les plus proches, la police belge resserre aussi étroitement les liens avec certains autres pays et régions. Ainsi, un accord bilatéral de coopération policière a été signé en 2005 avec l'Albanie et Malte et des avancées ont été faites dans les négociations avec l'Ukraine en vue de conclure un accord du même type.

Une série de demandes explicites d'assistance et de collaboration de pays du continent africain a également été formulée. Dans ce contexte, un Memorandum of Understanding (MOU) a été conclu avec le Burundi en vue de renforcer notre assistance à ce pays (par exemple en matière de formation).

■ Gestion du réseau des représentants de police

Le réseau des représentants de police belges à l'étranger

Suivant la tradition, la semaine annuelle de réunion de nos représentants de police³⁸ belges a été organisée. Cette année, vu la bonne coopération avec nos partenaires néerlandais et luxembourgeois et dans la prolongation du projet 'LO Benelux' (qui vise une utilisation commune des officiers de liaison du Benelux), nous avons opté pour une nouvelle formule à savoir une 'semaine LO' commune qui s'est tenue au Grand Duché du Luxembourg fin mai 2005.

A côté des négociations sur le projet LO Benelux, le Traité Benelux et le Traité de Prüm, l'attention s'est portée sur les équipes communes d'enquête (Joint Investigation Teams – JIT) entre autres par des discussions et réflexions critiques sur la première équipe commune d'enquête entre les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Le réseau des Officiers de liaison étrangers travaillant en Belgique

Pour informer utilement les officiers de liaison étrangers en poste en Belgique sur les nouveaux développements et garder une vue sur leurs présences et activités, une journée d'information a été organisée à l'automne 2005. En concertation avec les représentants de police de plus de 20 pays et en collaboration avec les représentants des autorités judiciaires, un programme pour cette journée d'information a été élaboré au vu de l'actualité et de la lutte contre les phénomènes criminels les plus importants.

Pour les officiers de liaison nouvellement en poste, une visite de travail sur mesure a été organisée à l'aéroport de Zaventem pour établir un contact direct avec les personnes-clés.

■ Programme Awareness

CGI a organisé, au profit de la police intégrée, quatre sessions d'information consacrées à la 'coopération policière internationale' (deux à Bruxelles, une à Bruges et une à Jurbise).

^[38] Officiers de liaison ou 'liaisonofficers' (LO's).



Echange international d'informations opérationnelles

I Gestion de l'échange international d'informations opérationnelles

DSO fonctionne à la fois comme point de contact pour les bureaux SIRENE, les bureaux nationaux Interpol, les unités nationales Europol et les officiers de liaison belges et étrangers dans le cadre de matières opérationnelles. La direction enregistre tous les messages entrants et sortants, les traduit si nécessaire, et en évalue le contenu afin d'adresser le courrier au bon destinataire.

Nombre de signalements internationaux :

	2003	2004	2005
Nombre de signalements internationaux	64 982	63 926	65 725
Nombre de HIT Schengen (contrôles positifs)	5 434	5 162	4 805

Les chiffres du trafic international des messages, en dehors des signalements, sont les suivants :

	2003	2004	2005
Nombre de messages traités	88 470	95 788	89 546
dont :			
■ dossiers opérations transfrontalières	198	217	213
■ dossiers fichiers d'analyse d'Europol	750	1 380	2 489

I Gestion de l'échange transfrontalier d'informations opérationnelles

DSO est aussi responsable de la gestion et du suivi de l'échange transfrontalier d'informations opérationnelles.

Ce suivi est assuré au bénéfice des commissariats communs (CC) et des points de contact opérationnels (PCO), créés dans les zones des frontières avec nos pays voisins.

Le Centre de collaboration policière et douanière (CCPD) de Tournai réunit les services de police et de douane belges et leurs homologues français, tandis qu'au sein du Bureau commun pour la collaboration policière (BCCP) de Luxembourg, nous retrouvons aux côtés des collègues belges, les services de police français, allemands et luxembourgeois. Une phase test est également en cours avec nos voisins néerlandais et allemands à Heerlen.

En 2005, 48 120 demandes ont été enregistrées via le CCPD de Tournai, contre 66 217 en 2004 et 60 622 en 2003. Cette diminution est à mettre sur le compte d'une modification de la politique en matière de circulation routière dans le chef de nos voisins français.

Le BCCP de Luxembourg a adressé 22 630 demandes de la police intégrée aux partenaires sur place, qui, quant à eux, ont sollicité les services belges à 36 063 reprises.

Gestion civile des crises



La gestion civile de crise (les missions de police internationales à caractère humanitaire) a fait l'objet d'une grande attention ces dernières années. Tant l'Union européenne (UE) que d'autres instances comme les Nations Unies (NU) et l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), demandent régulièrement à leurs Etats membres de fournir un appui policier aux régions en crise.

En 2005, la Belgique a participé avec 21 membres du personnel, tant locaux que fédéraux, à sept missions internationales humanitaires de police.

Dans le cadre des missions de l'UE, six membres du personnel ont participé à une mission en Bosnie-Herzégovine, quatre dans l'ancienne République de Macédoine, un en République Démocratique du Congo et deux au Soudan.

Un seul membre du personnel a participé à la 'Coordination Office for Palestinian Police Service Support'.

Trois membres du personnel ont participé d'août 2004 à juin 2005 à un projet de la Commission européenne ayant pour objectif la création d'une unité de maintien de l'ordre en République Démocratique du Congo.

Deux membres du personnel prennent part depuis juillet 2004 à un projet de formation de fonctionnaires de police irakiens. En septembre 2005, ce projet a été élargi à quatre membres du personnel.

En outre, deux missions ont encore été préparées, à savoir dans la bande de Gaza (European Union Border Assistance Mission – EUBAM Rafah) avec quatre membres du personnel, et en Moldavie avec un membre du personnel.



Autres formes de coopération policière internationale

Au niveau de la coopération policière et judiciaire internationale, DGJ a également été active en 2005, tant au niveau de l'UE, de la TFCP, d'Europol, d'Interpol qu'au niveau du CEPOL.

Quelques exemples de coopération

Les projets COSPOL (Comprehensive Operational Strategic Planning for the Police) de la TFCP, qui réunissent les services de police de plusieurs Etats membres dans la lutte contre un certain nombre de phénomènes criminels importants, tels que la criminalité en provenance des Balkans et la pornographie enfantine sur Internet.

Fonctionnement AWF³⁹ à Europol et ses 18 fiches de travail en matière de criminalité grave dont plusieurs Etats membres sont victimes, comme le terrorisme islamiste, la traite des êtres humains, la falsification de l'euro, les bandes criminelles de motards... L'évaluation des contributions des Etats membres aux AWF en 2005, considère la Belgique comme l'un des meilleurs élèves.

Accords et protocoles de coopération bilatéraux (débouchant sur des plans d'action affinés) tels que récemment entre la Belgique et la Bulgarie en matière de traite des êtres humains et de criminalité automobile.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la participation de membres de DGJ aux initiatives dans le cadre des forums internationaux cités.

Forum	Nombre d'initiatives avec participation de DGJ		
	2003	2004	2005
Interpol	20	32	43
Europol	66	96	133
Cepol	13	15	17
Conseil et Commission UE	37	9	6
Total	136	152	199

Dans le cadre du traité de Senningen, deux groupes de travail au sein desquels la Direction générale des moyens en matériel (DGM) prend une participation active ont été mis sur pied sur le plan international. Ils développent une collaboration étroite entre les pays du Benelux en matière de prêt de matériel entre les différents services de police, d'acquisition commune de matériel, d'utilisation d'équipement de police et d'échange d'informations techniques spécifiques.

⁽³⁹⁾ Analytical Work File

